VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SANTÉ

Par Profil supprimé Postée le 20/09/2014 17:24

> comment puis-je faire pour que mon frère soit pris en charge médicalement, sans son consentement, sachant qu'il a besoin de soins urgemment (état physique inquiétant) ? Une mesure de tutelle a été mise en place dernièrement. Merci

---

Mise en ligne le 23/09/2014

Bonjour,

Pour que la prise en charge médicale, sans son consentement, de votre frère se réalise il faut qu'un médecin considère que son état représente un danger pour lui-même ou les tiers.

Si la mesure de tutelle est effective son tuteur peut alors le faire hospitaliser, même sans son consentement. Nous vous invitons à vous rapprocher de son médecin qui pourra plus vous renseigner.

Cordialement.